

## APPEL A CANDIDATURES 2023

**Soutien pour la formation à la recherche fondamentale et  
translationnelle en Cancérologie**

**Doctorat en science – FRFT-Doc**

L'ITMO Cancer de l'Alliance nationale pour les sciences de la VIE et de la SANTé (AVIESAN)  
réalise la programmation scientifique de cet Appel à Candidatures.

L'Inserm réalise sa mise en œuvre opérationnelle.

Date limite : **18/04/2023, 17h**

Contact : **[cancerinserm.frft@inserm.fr](mailto:cancerinserm.frft@inserm.fr)**

## SOMMAIRE

---

1.	<i>Contexte et objectifs de l'Appel à Candidatures</i> .....	3
2.	<i>Champs de l'Appel à Candidatures et modalités de participation</i> .....	3
3.	<i>Critères d'éligibilité et d'évaluation des Projets</i> .....	4
3.1	Critères d'éligibilité .....	4
3.2	Critères d'évaluation .....	4
4.	<i>Calendrier de l'Appel à Candidatures</i> .....	5
5.	<i>Caractéristiques générales du financement</i> .....	5
5.1	<i>Rapports scientifiques</i> .....	6
5.2	<i>Rapport financier</i> .....	6
6.	<i>Modalités de soumission sur eva3</i> .....	6
6.1	Dossier de candidature .....	7
6.2	Procédure de soumission électronique .....	7
7.	<i>Publication des résultats</i> .....	8
8.	<i>Publication – Communications des résultats des travaux</i> .....	8
8.1	Publications .....	8
8.2	Diffusion d'un résumé du Projet .....	8
9.	<i>Contacts</i> .....	8

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À CANDIDATURES

---

La formation à la recherche des jeunes cliniciennes ou cliniciens est un enjeu important afin de traduire le plus efficacement possible pour les personnes malades les avancées de la recherche fondamentale et mener des études au lit des malades.

En effet, la recherche fondamentale, comme la recherche translationnelle, font avancer - à un rythme soutenu ces dernières années - les connaissances dans le domaine du cancer et il est nécessaire de s'assurer de la mise en œuvre optimale des connaissances les plus récentes dans la pratique médicale en promouvant un *continuum* entre recherche cognitive et recherche clinique. Pour cela, la formation à la démarche scientifique est indispensable.

En favorisant un parcours d'alternance, le présent Appel à Candidatures a pour ambition de soutenir le flux bi-directionnel des connaissances entre la recherche d'amont et la pratique clinique, permettre une intégration plus rapide et efficace des avancées de la science par les futurs praticiens et praticiennes et concourir ainsi à la modification des pratiques cliniques.

L'appel s'adresse à des médecins, pharmaciens et pharmaciennes ainsi que vétérinaires, diplômés ou en cours d'étude, souhaitant **compléter leur formation** en se consacrant à la réalisation d'une **thèse en sciences à temps plein** pour acquérir les connaissances et la méthodologie de la recherche fondamentale et/ou translationnelle.

Les candidatures seront **exclusivement proposées par les Ecoles Doctorales (ED)**. Les ED éligibles seront contactées directement et invitées à présenter 1 ou plusieurs noms. Les Candidates et Candidats proposés devront par la suite postuler à l'Appel à Candidatures **selon les modalités qui leur seront transmises individuellement**.

La programmation scientifique de cet Appel à Candidatures est réalisée par l'ITMO Cancer d'Aviesan. La gestion opérationnelle est effectuée par l'Inserm.

## 2. CHAMPS DE L'APPEL À CANDIDATURES ET MODALITES DE PARTICIPATION

---

Le présent Appel à Candidatures couvre tous les champs de la recherche fondamentale et/ou translationnelle en cancérologie. Les Candidats et Candidates peuvent proposer tout Projet dans ces domaines sous la direction d'une directrice ou d'un directeur de thèse. **Les Projets en oncologie à l'interface avec d'autres disciplines (physique, mathématiques, chimie, informatique, ...) sont possibles.**

**La recherche en SHS et la recherche clinique sont exclues de cet Appel à Candidatures.**

Cet Appel à Candidatures s'adresse aux :

- Etudiants, étudiantes, ou jeunes médecins, pharmaciennes, pharmaciens, ou vétérinaires, **proposés par une ED**, et souhaitant effectuer un **doctorat en sciences** en France pour une durée de **12 à 36 mois** maximum. Cet appel à candidatures permet de financer les cas de figure suivants :
  - 3 ans complets de doctorat
  - 2 années de doctorat qu'il s'agisse de la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup>, ou de la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année
  - Une 3<sup>e</sup> année de doctorat
  - Une 4<sup>e</sup> année de doctorat sous réserve d'obtention par le Candidat ou la Candidate d'une dérogation de son ED de rattachement

## 3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION DES PROJETS

---

### 3.1 Critères d'éligibilité

- Les Candidats et les Candidates doivent :
  - être titulaires d'un Master 2 de Recherche
    - Les personnes titulaires de diplômes délivrés par des établissements d'enseignement à l'étranger devront s'assurer auprès de leur école doctorale de rattachement de l'équivalence de ces derniers.
  - être **proposé.es par une école doctorale en France**
  - s'engager à s'inscrire en thèse de sciences dans une université française pour l'année universitaire 2023-2024
- Au-delà de la 5<sup>e</sup> année d'étude de pharmacie ou de la 6<sup>e</sup> année d'étude de médecine, **la réussite au concours de l'internat sera requise.**



#### D'une manière générale :

- Le laboratoire d'accueil situé en France doit être clairement identifié. Il doit être reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (CHU, Université, Inserm, CNRS, CEA, école vétérinaire, INRAE...). Il doit faire preuve d'expérience dans le domaine concerné et doit pouvoir assurer l'encadrement de la personne à accueillir en thèse.
- Le dossier de candidature doit être dûment complété et comprendre tous les documents demandés (voir §6). Il doit être dûment signé par les personnes candidate et encadrante. Le dossier et les documents annexes doivent être déposés sous format électronique, dans les délais indiqués dans le §6.
- Pour apprécier l'éligibilité de la candidature, le dossier doit comporter la copie du diplôme requis ou une attestation d'obtention du diplôme requis de l'établissement.
- **Attention :** Les inscriptions à une école doctorale et à une université conditionnent la mise en place du contrat en cas d'obtention du financement.
- Une même personne encadrante **ne peut pas accompagner la même année plusieurs personnes candidates** dans le cadre de cet appel.



### 3.2 Critères d'évaluation

Les candidatures répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité seront évaluées sur dossier par le comité d'évaluation.

#### Les critères d'évaluation porteront sur :

- **Le Candidat, la Candidate :**
  - Parcours médical et scientifique, qualité des publications (en fonction de l'avancement dans la carrière) et motivations du Candidat ou de la Candidate,
  - Projet de carrière.

- **Intérêt et qualité scientifique du Projet :**
  - Pertinence et originalité du Projet, inscription dans une démarche de recherche,
  - Positionnement du Projet dans le contexte scientifique national et international,
  - Qualité scientifique et faisabilité,
  - L'ouverture interdisciplinaire des Projets fera l'objet d'une attention toute particulière
- **Laboratoire et équipe d'accueil**
  - Qualité scientifique du laboratoire d'accueil,
  - Encadrement des jeunes chercheurs et chercheuses,
  - Qualité de l'encadrante ou de l'encadrant, évaluée notamment par la qualité des travaux réalisés et sa capacité à encadrer.

#### 4. CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURES

Date de publication de l'Appel à Candidatures auprès des EDs	<b>Début décembre 2022</b>
Ouverture du site de soumission des candidatures	<b>28/03/2023, 10h</b>
Date limite de soumission électronique du dossier complet de candidature	<b>18/04/2023, 17h</b>
Date prévisionnelle de réunion du comité d'évaluation	<b>Début juillet 2023</b>
Date prévisionnelle de publication des résultats <sup>1</sup>	<b>Fin juillet 2023</b>

#### 5. CARACTERISTIQUES GENERALES DU FINANCEMENT

- Le soutien financier est exclusivement destiné à des coûts de personnel. Il est versé directement à l'Organisme gestionnaire en sa qualité d'employeur qui mettra en place, sous sa responsabilité, le contrat de travail du lauréat ou de la lauréate.  
Le montant total, toutes charges incluses, de la rémunération proposée est déterminé au regard du profil et du parcours individuel du lauréat ou de la lauréate (thèse d'exercice, DES, ...) et selon les règles de rémunération applicables au sein de l'Organisme gestionnaire. Aucun frais de gestion n'est autorisé.
- Le versement de la subvention s'effectue pour les Organismes gestionnaires non Inserm à hauteur de 80% à la signature de l'Acte attributif d'aide, à 30 jours à compter de la date de démarrage du Projet. Le solde de 20% restant est versé après validation des rapports cités ci-dessous, au prorata des dépenses justifiées.  
Quand l'Organisme gestionnaire est l'Inserm, les crédits correspondant à l'aide sont ouverts par tranches annuelles.

<sup>1</sup> Les résultats seront affichés sur le site EVA de l'Inserm : <https://www.eva3.inserm.fr> et le site de l'ITMO Cancer d'Aviesan.

- La date de démarrage des contrats est uniquement fixée entre le **1<sup>er</sup> Septembre et le 1<sup>er</sup> Décembre 2023**.

L'Organisme gestionnaire ne peut pas recevoir d'autres aides, de l'Inserm ou d'un autre financeur, destinées à financer la rémunération de la Lauréate ou du Lauréat, que celle accordée par le présent AAC.

- Le soutien financier est obligatoirement versé à un Organisme gestionnaire français.

## Rapports scientifiques et financiers

### 5.1 Rapports scientifiques

Le Lauréat ou la Lauréate adresse des comptes rendus selon les modalités définies dans l'Acte attributif d'aide.

Leur transmission suit le calendrier suivant :

	Rapport à 6 mois	Rapport à 12 mois	Rapport à mi-parcours	Rapport final (4 mois après la fin du Projet)
36 mois de financement	√		√	√
24 mois de financement (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années)	√			√
24 mois de financement (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> années)		√		√
3 <sup>e</sup> année de financement				√
4 <sup>e</sup> année de financement				√

La non-production des rapports scientifiques intermédiaires ou finaux entraîne le reversement de la totalité des sommes versées par l'Inserm.

L'évaluation scientifique des rapports intermédiaires et finaux peut conduire l'Inserm à solliciter des informations complémentaires, à suspendre ou à mettre fin au soutien financier accordé en cas de non-respect du Projet ou d'utilisation du financement pour un autre Projet.

### 5.2 Rapport financier

- Le rapport financier est établi selon les modalités définies dans l'Acte attributif d'aide et le présent Règlement ; il présente les dépenses mandatées pendant la durée du Projet.
- Les Organismes gestionnaires remettent un rapport financier final au plus tard 4 mois après la fin du Projet.
- Le rapport financier est signé par la personne habilitée à certifier les dépenses au sein de l'Organisme gestionnaire.
- Il est transmis en même temps que le rapport scientifique final à l'Inserm par l'Organisme gestionnaire de la subvention.

## 6. MODALITÉS DE SOUMISSION SUR EVA3

La soumission du dossier de candidature comporte **3 étapes obligatoires** :

- 1- Réception d'un mail comportant les identifiants d'inscription et la procédure à suivre
- 2- Connexion au site EVA3 de l'Inserm et complétion en ligne du formulaire administratif
- 3- Soumission du dossier de candidature en ligne



**Aucun dossier papier n'est demandé.**

### 6.1 Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique, technique et financière du Projet.

#### La liste des documents obligatoires :

- Le formulaire en ligne complété
- Le *curriculum vitae* du Candidat ou de la Candidate selon le modèle fourni
- L'attestation du diplôme requis
- L'attestation de réussite à l'internat, si applicable
- L'attestation sur l'honneur d'une inscription à la rentrée Universitaire 2023-2024 en cas d'obtention du financement
- Le Projet scientifique
- Le *curriculum vitae* de la personne encadrante selon le modèle fourni et une lettre l'engageant à accompagner et suivre le Projet de recherche en déclinant les étapes du travail à réaliser
- La lettre du directeur ou de la directrice d'unité d'accueil soulignant son engagement à suivre la Candidate ou le Candidat
- L'organigramme mis à jour de l'équipe d'accueil et son positionnement au sein de l'unité
- Une lettre de recommandation du **directeur ou de la directrice de stage de M2**, qui devra être envoyée par la directrice ou le directeur directement à [cancerinserm.frft@inserm.fr](mailto:cancerinserm.frft@inserm.fr)
- Une lettre de soutien de l'école doctorale certifiant la validation des prérequis, l'adéquation du Projet de recherche et du laboratoire de recherche avec l'école doctorale
- L'attestation de l'Organisme gestionnaire signée et tamponnée, selon le modèle fourni
- Le RIB de l'Organisme gestionnaire.



**Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable.**

### 6.2 Procédure de soumission électronique

La Candidate ou le Candidat recevra un mail avec ses identifiants de connexion sur le site EVA3.

La procédure de soumission, à partir du site EVA3 de l'Inserm, comprend :

- L'identification du Candidat ou de la Candidate sur son espace personnel sécurisé,

- La partie administrative à compléter en ligne,
- Le dépôt par téléchargement des documents demandés (voir paragraphe ci-dessus).

**Date limite de soumission : 18/04/2023, 17h**

**Il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite de clôture de l'appel à candidatures pour soumettre sa proposition de Projet.**

## 7. PUBLICATION DES RÉSULTATS

---

La liste des Projets financés sera publiée sur le site Internet EVA3 de l'Inserm et sur le site internet de l'ITMO Cancer d'Aviesan. Les résultats seront communiqués par message électronique aux Lauréates et Lauréats ainsi qu'à leurs encadrants et encadrantes.

## 8. PUBLICATION – COMMUNICATIONS DES RESULTATS DES TRAVAUX

---

### 8.1 Publications

Toutes les publications issues du Projet de recherche font mention du soutien financier selon ces termes :

**« Avec le soutien financier de l'ITMO Cancer d'Aviesan dans le cadre de la Stratégie Décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, sur des fonds gérés par l'Inserm »**

Pour les publications en anglais :

**«With financial support from ITMO Cancer of Aviesan within the framework of the 2021-2030 Cancer Control Strategy, on funds administered by Inserm»**

Ces publications sont transmises à l'Inserm ([cancerinserm.frft@inserm.fr](mailto:cancerinserm.frft@inserm.fr)) et l'ITMO Cancer d'Aviesan ([secretariat.itmo-cancer@aviesan.fr](mailto:secretariat.itmo-cancer@aviesan.fr)) pour information, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la publication.

### 8.2 Diffusion d'un résumé du Projet

Les Lauréates et Lauréats autorisent la diffusion, des résumés en anglais et en français du Projet contenu dans le dossier de candidature. Le texte sera envoyé par courrier électronique, avant toute diffusion, pour validation de son contenu. A défaut de réponse dans les 45 jours de cet envoi, la validation sera réputée acquise.

## 9. CONTACTS

---

Pour toute information, vous pouvez contacter :

- Pour les aspects scientifiques et techniques : [cancerinserm.frft@inserm.fr](mailto:cancerinserm.frft@inserm.fr)
- Pour les aspects financiers : [cancer.daf@inserm.fr](mailto:cancer.daf@inserm.fr)
- Pour les questions relatives à la soumission électronique : [eva@inserm.fr](mailto:eva@inserm.fr)

Un guide du Candidat ou de la Candidate est disponible sur le site EVA3, n'hésitez pas à le consulter.